

# Un travail pour 30 % des jeunes ciblés par la « Garantie Jeunesse »

## WALLONIE Premier bilan pour le dispositif d'aide à la recherche d'emploi

**A**lassane a 18 ans et a abandonné l'enseignement général en troisième. Le Forem l'a pris en main. Il a repris des études de carrosserie. Pas loin de là, Billes avait déjà 20 ans quand il s'est inscrit comme demandeur d'emploi. Il a trouvé un job en Flandre trois mois plus tard. Comme des milliers d'autres, ces deux jeunes ont bénéficié du dispositif « Garantie Jeunesse » voulu par l'Union européenne pour 2014 et 2015 et mis en place par les services publics de l'emploi. En Wallonie, le cabinet d'Eliane Tillieux (PS), ministre de l'Emploi, a réalisé une évaluation inédite sur la base des chiffres du Forem : 30 % des jeunes concernés ont trouvé un travail dans les quatre mois qui ont suivi leur inscription au chômage.

**De quoi parle-t-on ?** En avril 2013, le conseil européen adoptait la recommandation « Garantie Jeunesse ». En bref : « Veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement. »

« Il faut activer les jeunes sans emploi très rapidement si on veut éviter de les perdre sur le parcours vers le travail », souligne Eliane Tillieux (PS), la ministre wallonne de l'Emploi. En la matière, l'exemple vient de Finlande : en 2011 déjà, 83,5 % des jeunes sans emploi y avaient retrouvé du travail grâce à une offre reçue dans les trois mois suivant leur inscription au chômage.

**Des moyens européens.** Pour la Wallonie, le budget de l'opération est donc de 86,1 millions sur deux ans, équitablement répartis en trois parts entre l'Initiative Emploi Jeunesse de l'Europe limitée au Hainaut et à Liège, le Fonds social européen et les budgets de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Pression maximale.** La philosophie développée par la Garantie Jeunesse est simple : « Il faut intensifier l'accompagnement individualisé du jeune, sou-

ligner la ministre. *Cela passe par des prestations et des méthodes d'accrochage adaptées, l'amélioration de la transition école-emploi avec des interventions dans les classes, un coaching permanent, un dispositif de parrainage, des référents "jeunes" dans chaque siège du Forem, l'accompagnement à distance par voie électronique...* »

**Comment évaluer ?** Les spécialistes du cabinet Tillieux ont effectué une plongée fastidieuse dans les statistiques du Forem pour y débusquer les seuls demandeurs d'emploi concernés par « l'esprit » de la Garantie Jeunesse : moins de 25 ans, quatre mois de chômage maximum. Chaque mois est analysé de janvier 2014 à mars 2015 sous cet angle unique. Impossible donc d'extrapoler à l'ensemble du public jeune.

**Les premiers résultats.** Sur les quinze mois en question, 82.511 personnes ont été dans les conditions de la garantie Jeunesse : 10.969 en janvier 2014, 5.649 en février, 5.520 en mars, etc. Parmi celles-ci, 52.460 ont achevé la période de quatre mois avec le statut de demandeurs d'emploi, soit 63,5 %. A l'exception des jeunes qui ont dépassé l'âge de 25 ans en cours de période et sortent donc des statistiques, les autres demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un emploi, d'un stage ou d'une formation dans le délai imparti. Pour la plupart d'entre eux (30,8 % des 82.511 candidats, soit 25.375 personnes), il s'agit d'un travail, à durée déterminée dans 16.984 cas et à durée indéterminée dans 8.391 cas.

Une extrapolation à six mois plutôt que quatre montre que le taux d'insertion par l'emploi passe de 30,8 % à 33,1 %. Une analyse par semestre prouve que le retour à l'emploi des jeunes progresse : 29,5 % de mise à l'emploi dans les quatre mois entre avril et septembre 2014 (dont 30,9 % de CDI) et 32 % entre octobre 2014 et mars 2015 (dont 39,9 % de CDI).

**Et à Bruxelles ?** Dans la capitale, Actiris et Bruxelles Formation ont égale-

ment intégré la Garantie Jeunesse dans leur action : un budget de 39 millions est prévu pour 2014-2015. Le public ? Notamment ces 12.000 jeunes qui frappent chaque année à la porte d'Actiris à la fin de leurs études. En début de législature, le ministre Didier Gosuïn (FDF) s'est engagé à proposer 3.000 formations par an, ainsi que 2.000 stages et 1.000 emplois dans le cadre de ce projet d'ampleur européenne. ■

ÉRIC DEFFET

### BUDGETS

#### Deux appels à projets

La Garantie Jeunesse fera connaître ses effets bien après 2015. En Wallonie, au-delà des 86 millions mobilisés pour ce projet, la Région a elle-même dégagé une centaine de millions sur deux ans pour renforcer l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi par le Forem et le travail des acteurs de l'insertion socio-professionnelle. Sur le terrain, les actions de lutte contre le chômage des jeunes se poursuivront dans ce cadre jusqu'en 2017 au moins.

Le gouvernement wallon a lancé deux appels à projets afin de répartir l'effort entre tous les partenaires du secteur. Le second sera finalisé ce jeudi par l'exécutif, il porte sur un peu plus de 11 millions d'euros. A ce stade, 46 millions ont été attribués à 24 projets. La plupart des lauréats connus sont des CPAS (Charleroi, Binche, Frameries...) qui mènent des actions pour l'emploi en faveur des jeunes. Mais l'idée est aussi de financer 3.000 places de formation supplémentaires dans le cadre du projet « Compétences clés pour l'avenir » du Forem et de créer 1.767 nouvelles places de formation en entreprises avec le soutien de l'IfaPME.

E.D.